



Une bonne formation dans de bonnes conditions – même pendant la pandémie de Coronavirus !

Chaque enfant a le droit de bénéficier d'une formation de qualité. Dans tous les cantons, l'école primaire doit être dotée des ressources nécessaires – pour le fonctionnement de l'école, pour l'accueil extrafamilial des enfants ainsi que pour les services préscolaires et d'accompagnement scolaire. L'école publique doit garantir le droit à l'éducation pour toutes et tous.

La pression exercée par la pandémie de coronavirus sur le personnel enseignant, les directeurs/trices d'école, les employé-e-s des écoles ainsi que sur les écoliers/ères et leurs familles est énorme. Le fonctionnement de l'école doit être assuré sans que l'école elle-même devienne un lieu de contagion. L'enseignement à distance – dont l'expérience a montré qu'il posait de grands défis tant aux parents qu'aux enfants et qu'il compromettait l'égalité des chances tout en fragilisant la fonction protectrice de l'école – doit être évité autant que possible. Le PS demande que les écoles et les jardins d'enfants obligatoires restent ouverts dans toute la mesure du possible. Les fermetures d'écoles ne doivent donc être utilisées qu'en dernier recours. Les écoles doivent pouvoir réagir rapidement et avec souplesse aux cas d'infection en fermant partiellement des classes au cas par cas ou des bâtiments scolaires entiers. L'enseignement en demi-classe a du sens, mais nécessite un soutien organisationnel et technique. Le PS est également favorable au déploiement de tests rapides systématiques. Au niveau du degré secondaire II, les fermetures d'écoles ou le passage à l'enseignement à distance accompagné peuvent être un moyen de lutter contre la pandémie. Toutefois, il faut s'assurer que les élèves ou les étudiant-e-s puissent bien se préparer aux examens ainsi qu'à leur diplôme, et que ces qualifications soient ensuite reconnues. Il est donc impératif que des mesures d'accompagnement et des propositions visant à garantir le droit à la formation soient mis en place en cas de passage à l'enseignement à distance. La fermeture de toutes les écoles ou l'interdiction de l'enseignement en présentiel ne devrait être qu'un dernier recours.

Pour faire face à la crise du coronavirus, l'école a besoin de ressources suffisantes. Le PS demande que les besoins des autorités scolaires, des directions des écoles, des enseignant-e-s, du personnel, des élèves et des parents soient entendus. Le corps enseignant et le personnel d'encadrement qui s'occupent des enfants et des jeunes au quotidien ont besoin de protection sanitaire, de soutien et d'allègement de leur charge de travail. La situation est difficile pour tout le monde, et les tensions économiques et psychologiques résultant de la pandémie entravent aussi le bon fonctionnement des écoles. Il faut donc des ressources

supplémentaires pour l'encadrement, le soutien scolaire, les assistant-e-s de classe et le soutien psychologique des élèves. Cela s'applique à la situation actuelle de pandémie, mais doit rester valable après la crise, afin que les enfants et les jeunes reçoivent, le cas échéant, le soutien ciblé nécessaire pour leur processus d'apprentissage et pour un développement sain, et pour que les enseignant-e-s et le personnel d'accompagnement soient délestés de leur surcharge de travail. La protection de la santé et le bien-être de l'enfant (l'intérêt supérieur de l'enfant) doivent être assurés. Les masques doivent être fournis gratuitement dans les écoles. Là où c'est nécessaire, il faut soutenir les mesures liées à l'infrastructure (ventilations, équipements de purification de l'air, appareils de mesure, parois en plexiglas). Le corps enseignant et le personnel d'accompagnement, ainsi que les autres groupes exposés ayant beaucoup de contacts avec d'autres personnes, doivent figurer en priorité dans les programmes de vaccination cantonaux.